



Siège social :
4 Square Montana
19150 LAGUENNE SUR AVALOUZE

E-mail : chasseurs.19@wanadoo.fr
Site Internet: www.chasse-corrèze.fr

Tél : 05.55.29.95.75
Fax : 05.55.29.95.70

**Fédération Départementale
des Chasseurs de la Corrèze**

Communiqué « Loup »

Suite à la validation de la présence de l'espèce Loup sur le département et aux attaques attribuées à ce prédateur sur plusieurs troupeaux d'ovins sur le Plateau de Millevaches et les Monédières ces dernières semaines, la cellule de veille à laquelle participe la fédération des chasseurs s'est réunie mardi à la Préfecture. Lors de cette réunion, les représentants de la fédération des chasseurs ont notamment proposé que l'Etat et l'ensemble des partenaires départementaux travaillent conjointement sur une reconnaissance de Zone Difficilement Protégeable (ZDP) qui tiendrait compte des spécificités du Limousin, en respectant le cadre réglementaire ou en le faisant évoluer.

Au bout de deux heures de réunion et devant l'intransigeance du Préfet chargé de l'application du Plan National Loup en France qui a refusé en bloc cette proposition, les représentants de la fédération ont décidé de montrer leur désapprobation en quittant la salle de réunion en même temps que d'autres partenaires.

Aujourd'hui, la fédération note l'ouverture proposée par Mme Salima SAA, préfète de la Corrèze, de réfléchir à cette possibilité de ZDP « limousine ». La fédération des chasseurs partage l'inquiétude des éleveurs corréziens sur les conséquences de l'arrivée du Loup en Corrèze et estime qu'il est indispensable que tous les organismes concernés par ce dossier travaillent ensemble pour trouver des solutions permettant :

- De limiter très rapidement l'impact économique chez les éleveurs
- De mieux connaître le fonctionnement de cette espèce sur le département, notamment son éventuel impact sur les espèces de la faune sauvage corrézienne
- De proposer des mesures innovantes visant à adapter la réglementation au contexte limousin, y compris pour que les tirs de défense qui seraient accordés par l'Etat soient les plus efficaces possibles. En effet, les mesures utilisées dans les Alpes ne sont pas applicables en Corrèze.

Enfin, la fédération remercie toutes les personnes qui lui ont déjà transmis les photos, les vidéos et les observations de terrain et demande à nouveau à ses 9 000 adhérents de continuer à lui faire remonter tous les indices pouvant contribuer à mieux recenser l'espèce Loup sur le département (photos, vidéos, observations visuelles, traces, poils, crottes, cadavres d'animaux de la faune sauvage).

Le 28/01/2022

Le Président

Robert MADUPUY